

GRÂCE AUX LEGS,
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DES HAUTS-DE-SEINE
FINANCE DES PROJETS

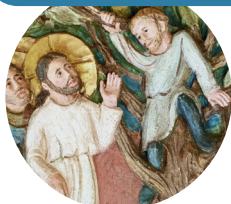


Entretien et construction
des églises

Formation
des prêtres



Catéchisme des jeunes et
des adultes

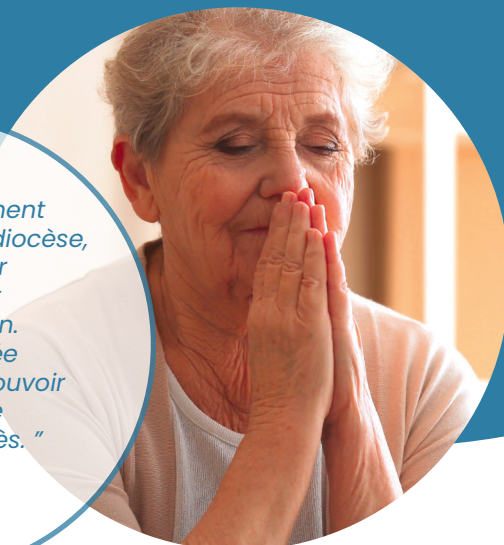


et bien d'autres choses
encore...

TRANSMETTRE À L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE, UN ACTE DE FOI.

" Grâce à
l'accompagnement
du service legs du diocèse,
j'ai pu prévoir
sereinement
ma succession.
Je suis apaisée
et heureuse de pouvoir
aider l'Église
après mon décès. "

Denise, 78 ans



Pour plus d'information :



legs.diocese92.fr

NOTRE ÉQUIPE VOUS
ACCOMPAGNE À TOUTES LES
ÉTAPES DE VOTRE DÉMARCHE

Prenez contact avec Julie Langlois

Responsable Relations Bienfaiteurs
pour l'Association Diocésaine de Nanterre
j.langlois@diocese92.fr | 06 70 82 54 64



BON À SAVOIR

2 possibilités pour un patrimoine de
100 000 €*

1

LEGS DIRECTEMENT
À VOTRE NEVEU

Vous transmettez directement à votre neveu :

45 000 €



45 000 €

Les droits de succession s'élèvent à :

55 000 €



24 750 €

Vous transmettez à votre paroisse en votre nom :

0 €

30 250 €

Le cas 2 vous permet de donner 30 250 € à l'Église,
en plus des 45 000 € à votre neveu.

* chiffres calculés hors abattement fiscal, contactez-nous pour davantage d'informations.



RÉUNIONS D'INFORMATION AUTOUR DU LEGS

À LA GARENNE-COLOMBES ET COLOMBES



MARDI 14 AVRIL 2026



15H00

Église Saint-Urbain

Maison paroissiale
5, rue Voltaire - 92250 La Garenne-Colombes



JEUDI 16 AVRIL 2026



15H00

Église Sainte-Marie-des-Vallées

Salle paroissiale
13, rue Pierre Virol - 92700 Colombes

VENEZ VOUS INFORMER ET DÉCOUVRIR
comment soutenir votre paroisse
et votre diocèse des Hauts-de-Seine
tout en préservant vos héritiers.

Église catholique
dans
les Hauts-de-Seine

LEGS | DONATION | ASSURANCE - VIE